

CANTON DU VALAIS
Arrondissement forestier du Valais central

COMMUNE DE MIEGE

Plan de constatation de la nature forestière
Mise à l'enquête selon la loi fédérale sur les forêts art. 10 al.2 et art. 13 al.1
L'ordonnance cantonale sur la constatation de la forêt art. 3

PLAN 4

Légende

Forêt:

- Constataion définitive de la forêt selon art. 10 et 13 LFO, concernant uniquement les zones à bâtir et leurs environs immédiats.
- Délimitation de la forêt à titre indicatif, en dehors des zones à bâtir
- Limite de la zone à bâtir.

Le géomètre :
Sierra, le 28.08.2008

L'ingénieur conservation des forêts :
Bramois, le 22.03.08

La Commune de MIEGE, le 11.08.08

Nom du géomètre officiel :
RUDAZ + PARTNER
STÉPHANE CLAVEN
Géomètre officiel
3960 Sierra

Publié au BO le :
17.10.2008

Homologation par le conseil d'Etat, le :
14 JAN. 2009

en séance du :
Droits de accès: Pr. 3.70

L'atteste:
Le chancelier d'Etat:

Plan cadastral N° 4

Plan cadastral mis à jour :
Juillet 2008

Vers.	DATE	DESSIN	CONTR.
	01.07.08	NS	BZ
	25.09.08	RM	BZ

12836002.dwg

